

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**DU BUREAU**Bureau du **7 septembre 2011**Décision n° **B-2011-2538**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Acquisition d'un terrain de 2 677 mètres carrés à détacher de la parcelle DI 43 et ses bâtiments ainsi que 48 places de stationnement de la pépinière d'entreprises située 115, avenue Lacassagne et appartenant à la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2538**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition d'un terrain de 2 677 mètres carrés à détacher de la parcelle DI 43 et ses bâtiments ainsi que 48 places de stationnement de la pépinière d'entreprises située 115, avenue Lacassagne et appartenant à la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le bâtiment appelé La Pépinière héberge des entreprises de biotechnologies implantées en 2005 par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre du plan de revitalisation du site ex-Merck situé 115, avenue Lacassagne à Lyon 3°.

La SACVL a acquis en 2006 l'ensemble du site et a contracté avec les entreprises occupantes des baux précaires dont les échéances ont été fixées au 30 juin 2011. La SACVL ne souhaite pas les renouveler.

Les 4 entreprises actuellement sur le site, constituent des éléments importants de la filière sciences de la vie locale et connaissent un fort développement. Il s'agit de AB Sciences (biopharma), Adocia (biotech), Edelris (recherche chimie) et Novocib (biotech) qui emploient en totalité 93 salariés.

Afin de garantir la poursuite du développement de ces entreprises et donc de l'activité économique qu'elles représentent sur ce secteur prioritaire pour l'agglomération, la Communauté urbaine s'engage à acquérir un terrain de 2 677 mètres carrés à détacher de la parcelle DI 43, ses bâtiments occupés, 48 places de stationnement ainsi que les parties communes correspondantes au prix de 6 090 000 €, conformément à l'avis de France domaine.

La Communauté urbaine rédigera des baux avec les entreprises occupantes dès son entrée en jouissance fixée à la date de la signature de l'acte.

La SACVL cède l'ensemble du tènement qui sera divisé par un règlement de copropriété en 8 lots et pour ce qui concerne cette acquisition :

- le lot n° 1 correspondant à la pépinière d'entreprises, composé d'un ensemble immobilier de 4 immeubles,
- le lot n° 5 correspondant à un bâtiment de places de stationnement et les lots n° 6, 7 et 8 correspondant à la voirie intérieure, le tout constituant l'assiette foncière des parties communes.

Un cahier des charges et servitudes opposable à la Communauté urbaine mentionne que les lots de copropriété acquis en sont grevés. Il s'agit de servitudes générales de vue et de prospect ainsi que de servitudes particulières de passage piétons, véhicules et voie pompiers ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 27 juin 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, au prix de 6 090 000 €, d'un terrain de 2 677 mètres carrés à détacher de la parcelle DI 43, des bâtiments occupés, de 48 places de stationnement ainsi que des parties communes correspondantes, le tout situé 115, avenue Lacassagne à Lyon 3° et appartenant à la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL), dans le cadre du maintien du développement économique du site.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1756, le 7 février 2011 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 6 090 000 € correspondant aux prix d'acquisition, et de 65 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.